



Facturation copie règlement copropriété

Par **gisounou**, le **13/08/2013** à **07:36**

bonjour

suite a ma demande mon syndic m'a envoyé par mail un fichier pdf sans me rappeler le prix exorbitant de la copie pdf pouvez vous me dire si je suis obligé de payer et si l'expédition par mail est une preuve d'expédition.

merci

copie du mail syndic

Monsieur,

Afin de vous satisfaire au plus vite, nous vous prions de trouver ci-joint le cahier des charges règlement de copropriété afin d'éviter des éventuels problèmes de poste (pour information, copie du cahier des charges 60 € voir contrat de syndic).

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

Par **youris**, le **13/08/2013** à **10:12**

bjr

si le prix est prévu dans le contrat de syndic approuvé par l'AG vous ne pouvez le contester. mais vous pouvez faire une copie vous même en demandant un exemplaire à un copropriétaire.

cdt